

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 25
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) :

DEL 2021_089

L'an deux mil vingt et un, le 14 du mois de septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikhaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) : AIMON Céline à MELIN Nicole, DIDIER Emilien à ZAPATA Laurie, HIPEAU Gaëlle à Patricia ROUXEL, GUILLOT Sandrine à BIRAUD Vanessa, LE BARS Arlette à DOBIROT Philippe

Secrétaire de séance : Alain COUSSET

Date de convocation : Le 7 septembre 2021

Date d'affichage : Le 7 septembre 2021

Fait à Aigondigné,
Le 14 septembre 2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2021_089 : RH

Objet : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE POUR LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Madame Le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la Mission locale pour le dispositif argent de poche avec pour objectif de faire travailler des jeunes sur la commune comprenant 150 demi-journées par an et 20 demi-journées possibles par jeune.

Cet été, ce chiffre a été dépassé car nous avons atteint 352 ½ journées pour 34 jeunes concernés avec un montant total de 5 280 €.

Pour les vacances de la Toussaint, nous pouvons proposer 5 demi-journées pour la semaine 43 et 4 demi-journées pour la semaine 44.

Pour l'avenant, Madame Le Maire explique qu'au regard du nombre de jeunes intéressés par ce dispositif cet été (34) et en considérant 20 demi-journées par jeune, nous aurions pu atteindre 680 ½ journées sur l'année et un coût prévisionnel de 10 200 € (34 jeunes x 20 ½ journées = 680 ½ journées que l'on multiplie par 15 € la ½ journées = 10 200 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve l'avenant
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte y référent



Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État